

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVIER 2024

Présents : Jean-Pierre PETTAVINO, Isabelle BROUSSET,, Adeline LE BARON, Serge DIDIER, Jérôme MORELLO, Caroline PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Isabelle AVON, BARTHELEMY Cyrille, Caroline BERTHET, Olivier VOLLAIRE,

Absents excusés: Damien DIAGNE, Manon THERON CHAUVET

secrétaire de séance : Isabelle BROUSSET

Date de convocation : 13/02/2024

Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier conseil
- Création de l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingenierie
- Point travaux et urbanisme :
- Jardin d'enfants – projet définitif de réhabilitation
- Lancement de la réflexion sur l'implantation de bornes automatique
- Lancement de la réflexion sur l'implantation de composteurs avec LMV
- Circulation des poids lourds
- Personnel communal :
- Mise en place de la plateforme de covoiture klaxit par blablacar daily
- Fonds Tourisme de LMV à destination des communes membres
- 2025, année Philippe de Girard
- Recensement de la population
- Questions diverses

Approbation du pv du dernier conseil

Le procès verbal du conseil municipal du 29 janvier 2024 est arrêté à l'unanimité des votants

Création de l'Agence Technique Départementale Vaucluse Ingenierie

Vaucluse ingénierie évolue et devient une agence technique départementale. Son objectif : proposer une assistance technique, juridique et financière, en appui des projets portés par les communes.

Le Maire propose d'adhérer à cette agence par délibération ci dessous :

Objet : Adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

PJ : Annexe 1 : Statuts de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie

Annexe 2 : Missions et tarifs en voirie/vélo

Annexe 3 : Missions et tarifs en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics

Vu l'article L-5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. »,

Vu la délibération n ° 2023-546 du Conseil départemental du 15 décembre 2023 approuvant la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu l'annexe 1 relative aux statuts de l'agence Vaucluse Ingénierie et notamment leur article 6 qui dispose que : « Dès lors que la collectivité est éligible selon les termes de l'article 5, la qualité de membre s'acquiert de droit dès notification à l'agence Vaucluse Ingénierie, de l'approbation des présents statuts par l'organe délibérant de la collectivité qui demande à adhérer et ce, sans qu'une délibération de l'agence Vaucluse Ingénierie ne soit requise. (...) »

L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle à l'agence Vaucluse Ingénierie telle que mentionnée à l'article 20 des présents statuts. »,

Vu les annexes 2 et 3 précisant les missions et tarifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie.

Considérant les trois formules d'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie au choix de la commune/la communauté détaillées comme suit :

■ Formule 1 : Prestations en voirie/vélo pour une cotisation de 0,50 €/habitant

■ Formule 2 : Prestations en aménagement des espaces publics et bâtiments/équipements publics par paiement d'une cotisation forfaitaire par strates de population dont les montants sont détaillés en annexe 3

■ Formule 3 : Totalité des prestations par versement des deux cotisations dues au titre des formules 1 et 2,

Considérant que quelle que soit la formule d'adhésion choisie, la cotisation est payable chaque année,

Considérant que les missions et tarifs de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie présentés en annexes 2 et 3, seront définitivement adoptés par ses adhérents réunis en Assemblée générale constitutive,

Considérant que les prestations de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie ne débiteront qu'après la tenue de l'Assemblée générale constitutive,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré,

DECIDE ,

- D'ADHERER à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie selon la formule d'adhésion N ° 3

- D'APPROUVER les statuts de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie joints en annexe 1,

- DE VERSER à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie la cotisation annuelle correspondant à la formule d'adhésion choisie par la commune dont le montant est détaillé dans les annexes 2 et 3.

Point travaux

- **Bornes électriques de recharge des véhicules** : Les 12 points de recharges sont en service
 - 1 borne 2 places aux Platanes,
 - 1 bornes 4 places au parking des tennis,
 - 1 borne 4 places au parking des cerisiers,
 - 1 borne 2 places devant l'immeuble du clos de la Treille

Toutes ces bornes sont gérées par la Sté Electric 55 charging et leurs emplacements sont géolocalisés sur plusieurs sites internet (e55C.com, chargemap.com etc..)

- **Peinture des huisseries de l'Ecole** : A ce jour, les travaux sont avancés à 80 %. Ils seront terminés pour la fin des vacances scolaire d'hiver.
- **Travaux Eglise** : Ils ont pris un léger retard dû au planning des entreprises et ont débuté mi-février. Il y aura certainement quelques travaux supplémentaires notamment en électricité. Ce chantier fait l'objet d'une réunion hebdomadaire sur place tous les lundis.
- **Information autres travaux** :
 - **Réfection de chemins communaux et curage des fossés** en cours notamment les chemins du Gibas et la draille de Lautin, celui du Petit Plan est prévu dans le mois.
 - **Balisage horizontal et vertical** en cours également : (cf PV du conseil municipal du 23 octobre 2023) marquage au sol et nouveaux panneaux de signalisation mis en place. La zone

30 au hameau de La Gravière matérialisée par un marquage au sol.

- **Le chantier de reprise de l'assainissement collectif** dans la rue de la fontaine couverte est pratiquement terminé. La remise en état de cette ruelle sera prise en charge par LMV dans la suite du chantier et devrait durer environ 15 jours. Le chantier devait se terminer fin mars. L'entreprise effectuera également la réparation du pluvial rue H. de Savornin à la hauteur de la villa St Louis.
- **Ponts des voies communales** : Au conseil du 23 octobre 2023, il a été évoqué la réponse à l'enquête du CEREMA sur l'état des ponts des voies communales (Pierrouret – Chemin d'Aguye – Poutoutou – chemin de la Combe des Cavaliers). La visite des techniciens a eu lieu le 9 février dernier et nous sommes dans l'attente du rapport d'expertise.
- **Four à chaux** : en attente des devis d'abattage pour les cyprès. Pour information les locaux dédiés à la MAM pourront accueillir 3 assistantes maternelles (2 déjà existantes sur le territoire et 1 en création) pour 12 places.
- **Elagage** : du 12 au 16 février l'élagage des arbres a été fait sur le Rayol, dans la cour de l'école, avenue Laurent-Vibert ainsi qu'au début de la rue H de Savornin. Un deuxième programme d'élagage est prévu courant mars.
- **Travaux Carraire de Puyvert** : Le Maire rappelle aux conseillers la nécessité d'engager des travaux de remise en état de la Carraire de Puyvert devenue dangereuse pour la circulation. Il s'agit de travaux de reprises partielles de voie et bords de voies comprenant rabotage, reprofilage et revêtement (bicouche ou enrobé selon les endroits).
Il précise que la carraire est une voie commune avec Puyvert et que par conséquent le montant des travaux sera réparti pour moitié entre les 2 collectivités.

Il indique que le montant des travaux s'élève à 27 766 € HT, soit 13 883€ HT (16 659,60 € TTC) à charge de la mairie de Lourmarin.

Ce programme de réfection de voirie étant destiné à la sécurité des usagers, le maire indique qu'il est possible de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant des travaux H.T.	13 883 €
Subvention Amende de police	9 718 €
Autofinancement	4 165 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1. Approuve le programme de réfection de la Carraire de Puyvert,
2. Approuve le plan de financement proposé,
3. Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme de répartition du produit des amendes de police et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Point urbanisme

- **Plan communal de sauvegarde** : Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. ECTI « bénévolat senior de compétences », association loi 1901, se propose de nous aider dans l'élaboration de notre PCS. Une première rencontre a eu lieu le 12 février dernier.
- **DUP** : Le notaire a envoyé un courrier aux consorts Laporte pour demander l'autorisation de pénétrer sur le terrain pour le géomètre expert afin qu'il puisse définir les limites. Sans réponse de leur part d'ici le 4 mars prochain, une procédure sera entreprise auprès de la préfecture afin d'obtenir cette autorisation.
- **Four à Chaux** : L'appel à concurrence concernant le choix du bureau d'étude et de l'architecte qui s'occuperont du projet devrait paraître sous peu.
- **Commission d'urbanisme** : prévue initialement le 4 mars à 17H00, elle est reportée au 11 mars à

17H00 avec pour ordre du jour :

- projet d'extension du hameau des Grandes Bastides,
- permis pour des panneaux photovoltaïques implantés sur un hangar,
- permis de végétaliser

Jardin d'enfants :

Présentation du plan d'implantation des nouvelles zones de jeux classées par tranches d'âge avec les jeux prévus dans chaque zone. Le parcours pour les draisennes serpentera autour et entre les jeux. On est dans l'attente du devis définitif

Bornes automatiques :

La borne située à l'entrée de la place du Temple doit être changée. Elle interdit, sauf riverain possédant un garage, la circulation sur la voie entre la fontaine et le Pan Garni. Rappelons que les riverains qui accèdent à cette voie n'ont pas le droit d'y stationner. Une nouvelle borne sera réinstallée au même emplacement.

La borne devant la mairie ne fonctionne plus depuis plusieurs mois. Son changement est nécessaire mais une réflexion est ouverte sur son emplacement (devant la Mairie ?, à l'entrée du village ? ou ??). Pour rappel, à son installation, elle permettait la piétonnisation de la rue Henri de Savornin les vendredis, samedis et dimanche uniquement.

Depuis 2021, cette zone piétonne est fermée à la circulation :

➤ **Du 1er octobre au 30 avril, les jours suivants :**

- le vendredi de 11h00 à 15h00,
- le samedi, dimanche et jours fériés de 11h00 à 18h00,

➤ **Du 1er mai au 30 septembre, tous les jours de 11h00 à 18h00**

Les commerçants se sont organisés pour leurs livraisons. Néanmoins, de nombreux petits camions s'engagent pendant les heures de fermeture de la rue et s'obligent à une marche arrière dangereuse pour ressortir du village d'où la nécessité de mener cette réflexion. Une consultation des riverains de la rue Camus sera faite si le choix de l'emplacement se porte sur l'entrée de la rue Henri de Savornin au niveau de l'ancien col de cygne.

Composteurs :

Le compostage est le seul moyen de réduire considérablement le poids de nos déchets.

Actuellement 2 composteurs de quartier sont installés à Lourmarin (1 au Lavoir et 1 au hameau des grandes bastides).

Un 3eme est en projet au parking des cerisiers si nous trouvons un référent pour s'en occuper.

Il s'agit de composteurs pour les déchets organiques uniquement.

Le compostage pour les biodéchets fait l'objet d'une étude menée par l'agglomération LMV. Il sera probablement implanté au point d'apport volontaire avec mise en place de tournées de ramassage organisées par l'agglomération.

Ces sujets seront abordés parmi d'autres aux ateliers citoyens qui se tiendront le 14 mars, 25 avril et 23 mai 2024.

Circulation des poids lourds :

Deux pétitions ont été envoyées au Conseil Départemental et en Sous Préfecture. Le courrier en retour du Département nous fait état de l'interdiction du passage des poids lourds devant le collège de Cadenet. Ils sont donc contraints d'emprunter la route de Cucuron sans prise en compte de la dangerosité. A ceci s'ajoute le développement exponentiel de la centrale à béton.

Les services du département se sont déplacés et ont pu constater sur le terrain le danger réel que représente cette circulation (route étroites, passage au raz des haies, vitesse...).

Entre temps, le maire de la commune de Villelaure interdit lui aussi, mais sans consultation, le passage des camions. Les entreprises ne peuvent plus accéder à la carrière ou à la centrale à béton.

Alertée par la Mairie de Vaugines, la Sous Préfecture provoque une réunion en présence des Maires des communes de Cucuron, Cadenet, Villelaure, Vaugines, Puyvert et Lourmarin, de la DDT, du service des routes, du Major de la gendarmerie de Cadenet ainsi que de M. C. Mounier, vice président du Département.

4 résolutions sont actées lors de cette réunion :

- Madame Frédérique ANGELETTI, Maire de Vauzines, est nommée coordinatrice sur ce dossier,
- La Sous Préfecture demande à la gendarmerie la verbalisation systématique des camions qui empruntent les mauvaises routes (jas de Puyvert en particulier),
- Une réunion sera organisée avec les entreprises se fournissant à la carrière et à la centrale à béton,
- La Sous préfecture demande également un comptage du nombre de passage des poids lourds sur chaque route concernée.

Personnel communal :

2 informations à destination des conseillers municipaux :

- le lancement du recrutement d'un cuisinier ou d'une cuisinière en remplacement de Mme Chabaud qui part pour une retraite bien méritée au 31.08.2024 ;
L'annonce est parue sur panneaupocket, sur le site de la Mairie et sur « emploi territorial.fr ».
Les candidatures sont acceptées jusqu'au 30 avril 2024. Une commission recrutement recevra par la suite les candidats pour une embauche au 1er juin 2024.
- La formation de notre Garde Champêtre se termine à la mi-mars 2024. Il sera, à compter de cette date, de nouveau à temps plein sur la commune.

Plateforme de covoiturage :

Six intercommunalités, dont l'agglomération LMV, s'unissent pour proposer une offre unique de covoiturage via la plateforme Blablacar Daily (qui a racheté une startup française Klaxit).

Outre la prime de covoiturage versée par l'Etat, le conducteur pourra être financé pour les trajets localisés sur le territoire des 6 intercommunalités et le passager voyager gratuitement sur des trajets courts. L'application est téléchargeable via Google play ou App store.

Une campagne de communication proposée par LMV sera diffusée dans les prochaines semaines.

Fonds de concours tourisme / mobilité LMV :

Dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'article L. 5216-5 alinéa VI du Code général des collectivités territoriales, prévoit la disposition suivante : *« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours. »*

Par les délibérations du 23 juillet 2020 et du 25 mars 2021, LMV Agglomération a souhaité instaurer un fonds de concours tourisme - mobilité visant à encourager les actions de valorisation et de restauration du patrimoine naturel, culturel et bâti, de même que le développement des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme qui constituent des facteurs d'attractivité et de développement touristique du territoire intercommunal. Les équipements directement liés à ces investissements peuvent également être financés par le fonds de concours (aire de regroupement, signalétiques, aménagements paysagers, sanitaires, aires de pique-nique ...).

Le fonds de concours finance exclusivement les opérations d'investissement pour lesquels les communes membres sont désignées comme maître d'ouvrage. Il porte sur des dépenses **hors taxes** et ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par la commune bénéficiaire du fonds de concours.

Les enveloppes affectées à chaque commune sont mobilisables selon trois périodes : 2020-2021, 2022-2023, et 2024-2025.

Au titre de la présente convention et, conformément aux modalités d'intervention financière de LMV, arrêtées par les délibérations susvisées, Luberon Monts de Vaucluse soutient financièrement la commune de Lourmarin par le versement d'un fonds de concours tourisme - mobilité d'un montant de 44 689,00 € sur 2 exercices (2024 et 2025)

Le Maire propose aux conseillers de proposer le projet suivant pour 2024:

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	Subvention de LMV
Fonds de concours d'investissement			
<i>Fournitures et pose de bornes escamotables pour permettre la circulation des piétons :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Henri de Savornin, • Place du Temple 	46 492,70 € HT	50%	23 246,35 €
TOTAL	46 492,70 € HT	50,00%	23 246,35 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

2025, Année Philippe de Girard :

La première réunion du COPIL s'est tenue en présence d'Alexandre ALAJBEOVIC, Serge COSSERON, Adeline LE BARON et Jean-Pierre PETTAVINO.

Alexandre est chargé de reprendre contact avec 2 chercheurs du CNRS, qui ont travaillé sur le fonds Philippe de Girard et auteurs d'une étude dans la cadre d'un projet d'exposition.

Jean-Pierre a déjà repris contact avec la ville de Zyrardow par l'intermédiaire de Mme Agnieszka Ziółkowska-Szulczyk. pour leur exposer le projet et proposer un partenariat pour l'organisation de cet événement.

Adeline LE BARON fera un point régulier au Conseil sur l'avancée de ce projet.

Recensement de la population :

Ce recensement a été laborieux. Les personnes sont très réticentes pensant souvent qu'il y a un lien avec d'autres administrations.

Rappelons que le recensement de la population est un acte civique et obligatoire, sans lien avec les services de la CAF, impôts... qui concerne tout le monde et profite à tous (développement des moyens de transport, équipement collectifs, ...).

Cette enquête d'utilité publique permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de la commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Questions diverses :

- L'association des commerçants mise en sommeil : 2 démissions et la vente de son commerce par la présidente ont eu raison du dynamisme ravivé de cette association. Elle est mise en sommeil dans l'attente d'un nouveau bureau. Les manifestations prévues sont annulées.
- Monsieur Thierry SUQUET est nommé Préfet du Département de Vaucluse.
- Bilan sécurité 2023. Les chiffres sont alarmants. 2023 voit une hausse des faits de délinquances sûrement due à une augmentation des opérations des forces de l'ordre. Avec 16 points de deal estimés en zone de gendarmerie et 37 estimés en secteur police, le Vaucluse affiche des taux de points de deal par habitant proche de ceux de Marseille.
- Vaucluse, 5ème département le plus pauvre de France d'après l'INSEE. « Les données publiées par l'INSEE dessinent un territoire économiquement défavorable et aux inégalités fortes »
- Exposition au château sur le thème des Océans. Les visiteurs profite de l'exposition qui se compose du fonds propre de la Fondation associé à un artiste contemporain. Très belle exposition à ne pas manquer.

- Mise à l'honneur avec un article dans le journal La Provence de Sébastien Arnal, primé aux trophées du savoir-faire vigneron 2023 pour son millésime 2021 en rouge du Mas Arnal. Toutes nos félicitations.
- Le 22 mai 2023, la commune accueillera, comme l'an dernier, le relais motard Calmos. Il s'agit de prévention routière à destination des motards. Ils seront installés comme l'an dernier à « La femme couchée », route d'Apt.

Fin de séance

Isabelle BROUSSET
secrétaire de séance



Jean-Pierre PETTAVINO
Maire de Lourmarin



